



# Sûreté info



N° 007 du 1<sup>er</sup> semestre 2019

Revue Semestrielle d'information de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma - ASAIGE

GRATUIT

Sûreté des vols

## DE NOUVELLES MESURES POUR LE TRANSPORT EN CABINE DES PRODUITS EN POUDRE

Audit TSA

## CE QUI FAIT LA FORCE DU SYSTÈME DE SÛRETÉ DE L'AÉROPORT DE LOMÉ



# Le soin Parfait



MERCI **SIVODERM**<sup>®</sup>

**SIVOP**  
parfums & cosmétiques

**Directeur de publication**

Lt-Col Langbatibe BOLIDJA

**Rédactrice en chef**

DJATO Yatimpou

**Comité de rédaction**

DJATO Yatimpou  
BOKOSSA Tyhira Hébéline  
SINGO Tellah Waké  
NAPO-KOURA Tchontchoko  
AVEKO Dzigbode Kossiwa  
TIFAYA Kotolbéna  
BAVI Kpadé

**Secrétariat de rédaction**

BOKOSSA Tyhira Hébéline

**Distribution et Marketing**

SINGO Tellah Waké  
AVEKO Dzigbode Kossiwa

**Gestion financière &  
Abonnement Insertions**

NAPO-KOURA Tchontchoko

**Infographie et Impression**

Relief Communication  
Tél. +228 22 42 25 22  
91 68 18 00

**Photographie**

Millenium Production  
Tél. +228 22 36 47 79  
90 02 71 25

**Contact**

Tél: (+228) 22 26 26 20  
Fax: (+228) 22 26 26 22  
E-mail : sureteinfo@yahoo.fr  
sureteinfo@asaige.tg  
Site web: www.asaige.tg  
01 BP: 1029 Lomé 01  
99, rue 243 Tokoin Wuiti

# SOMMAIRE



- 4** EDITORAL
- 5** DE NOUVELLES MESURES POUR LE TRANSPORT EN CABINE DES PRODUITS EN POUDRE
- 6** LE COMITE INTERMINISTERIEL DE SURETE (CIS) DE L'AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA
- 8** FORMATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA SÛRETÉ DES INSTALLATIONS AÉRONAUTIQUES AU TOGO
- 10** CE QUI FAIT LA FORCE DU SYSTÈME DE SÛRETÉ DE L'AÉROPORT DE LOMÉ
- 15** 8 MARS: L'ASAIGE S'ENGAGE POUR LA LUTTE CONTRE LES CANCERS DE SEIN ET DE L'UTÉRUS
- 16** VOUS AVEZ PERDU OU OUBLIÉ UN OBJET À L'AEROPORT DE LOMÉ ? VOICI COMMENT LE RETROUVER
- 17** SANTÉ ET VOYAGES EN AVION



## LA SURETE EST AUSSI A CE PRIX !

Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA  
Coordonnateur de l'ASAIGE

**D**epuis les attentats du 11 septembre 2001, la convergence des politiques en matière de sûreté et de sécurité aériennes est largement imposée par les Etats-Unis. Cette convergence imposée tient sa raison, non seulement de la catastrophe humaine et économique enregistrée, mais aussi de la sophistication des moyens employés par les terroristes auteurs de ces attentats.

Dès lors, les mesures de sûreté aéroportuaire passent d'un système de contrôle peu sévère, voire laxiste par rapport à la réglementation qui était alors appliquée partout dans le monde, à un régime très draconien.

Ces mesures, en somme, visent le renforcement qualitatif et quantitatif du contrôle des passagers, des bagages et du fret aérien. Elles ne sont pas la création de l'ASAIGE qui s'évertue à les rendre effectives à l'aéroport de Lomé, dans leur rigueur et dans l'intérêt de tous, principalement celui des passagers qui pourraient les trouver contraignantes.

Mais la sûreté est aussi à ce prix. C'est pourquoi aujourd'hui encore, nous nous faisons obligation de rappeler à tous, passagers de toutes catégories, opérateurs économiques et autres usagers de la plateforme aéroportuaire, que se soumettre aux exigences des contrôles de sûreté sur sa personne, son bagage ou son effet personnel, est une obligation.

Les agents chargés de la mise en œuvre des mesures de sûreté qui sont formés à cet effet, savent, selon les circonstances, les contrôles et les procédures à appliquer. Ces contrôles sont nécessaires et obligatoires car la présence des objets interdits à bord d'un aéronef pourrait échapper au passager. Cette éventualité représente un risque de sûreté et devient ainsi une préoccupation pour l'ASAIGE qui doit l'éliminer.

De même, un article interdit à bord d'aéronef qui viendrait à échapper au contrôle de sûreté au départ d'un aéroport, représenterait une source de désagréments et de perte de temps pour le passager à l'aéroport de destination. Ce fait discréditerait, à coup sûr, l'aéroport de départ et par ricochet le pays. C'est donc à l'avantage du passager principalement que les contrôles de sûreté sont effectués.

En cette nouvelle année, ce rappel me paraît nécessaire. Je convie donc tous ceux qui passent par l'AIGE à nous aider à mieux les servir, dans un esprit non conflictuel. C'est ainsi, qu'ensemble, nous ferons de l'aéroport de Lomé, une référence dans la sous-région et en Afrique, en matière de sûreté et de sécurité aéroportuaires.

Je saisis cette occasion pour présenter à tous les lecteurs de Sûreté Info, mes vœux de santé, de paix et de succès.

Sûreté des vols

## DE NOUVELLES MESURES POUR LE TRANSPORT EN CABINE DES PRODUITS EN POUDRE



**A** lors que les passagers au départ de l'aéroport de Lomé étaient jusqu'ici autorisés à transporter des produits en poudre dans leurs bagages de cabine, ceux-ci sont appelés à se plier désormais à de nouvelles mesures de sûreté pour la sécurité de leurs vols.

En effet, dans l'optique d'assurer de bonnes conditions de sûreté et de sécurité des vols, l'agence nationale de l'aviation civile du Togo a décidé, au regard du contexte actuel de l'aviation civile, d'interdire le transport en cabine des produits en poudre. Cette interdiction porte sur des produits tels que le lait, le gari ou farine de manioc, les épices et légumes, le talc, les cosmétiques et déodorants en poudre, les mélanges de boissons ou de tisanes en poudre, le sable, etc. Bref, tout produit se présentant en poudre.

Toutefois, des exceptions sont prévues pour deux situations. Il s'agit :

- des médicaments en poudre pour des raisons médicales ou pour des besoins

diététiques. Dans ce cas, le passager devra en apporter la preuve,

- des produits en poudre constituant de la nourriture pour bébé, à condition que le bébé voyage avec le passager concerné.

Les produits, ci-dessus cités, ne sont autorisés en cabine qu'à condition qu'ils soient contenus dans des emballages authentiques d'origine portant les indications du fabricant et que leur volume n'excède pas 350 ml ou 200 g.

Pour éviter de voir leurs objets en poudre retirés aux postes de contrôles, l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE) conseille aux passagers de les mettre dans leurs bagages de soute et de ne conserver avec eux, en cabine que des produits en poudre indispensables.

*Yatimpou DJATO*



## LE COMITE INTERMINISTERIEL DE SURETE (CIS) DE L'AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA



**Le Gal AYEVA Essofa**, président du CIS

**P**résidé par le représentant de la présidence de la république, le CIS est composé des membres issus des ministères et institutions de la république.

En effet, outre le représentant de la présidence de la république, il y a un représentant de la primature, un représentant du ministère chargé de l'aviation civile, un représentant du ministère de l'économie et des finances et un représentant du ministère de la sécurité et de la protection civile.

Les membres du comité interministériel de sûreté sont désignés par les institutions et ministères et nommés par un arrêté du ministre en charge de l'aviation civile pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois.

Le CIS se réunit une fois par trimestre en session ordinaire. Il peut être convoqué en session extraordinaire à la demande du coordonnateur de l'ASAIGE ou du ministre chargé de l'aviation civile.



De la gauche vers la droite :  
M. KABITCHADA Komi, M. YABRE Dago, M. AFFO Kouko, M. TCHENDO Kpatcha, le Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA



**Le secrétariat du CIS** est assuré par le coordonnateur de l'ASAIGE. Celui-ci est assisté dans ses tâches de secrétariat (organisation des réunions, suivi de la mise en œuvre des recommandations du CIS...) par certains de ses collaborateurs.

Il faut retenir que le CIS a été créé pour accompagner l'ASAIGE. Pour ce faire, il définit l'orientation de l'activité de l'ASAIGE, approuve le budget, les comptes financiers et les rapports d'activités de l'ASAIGE, autorise la signature des conventions et accords par le Coordonnateur. Il a également pour mission, la nomination du commissaire chargé de contrôler les comptes de l'ASAIGE.

Il convient également de préciser que la création du Comité Interministériel de Sûreté découle du décret n°2011-123/PR du 13 juillet 2011 portant modification de l'article 10 du décret n°97-212/PR du 22 octobre 1997 relatif à la sûreté de l'aviation civile. L'article 10 nouveau dispose : « Une autorité de sûreté ayant la responsabilité de la protection de l'aviation civile contre

les actes d'intervention illicite ainsi que la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté est instituée pour chaque aéroport, sur proposition du ministre chargé de l'aviation civile. L'autorité de sûreté est une structure administrative qui exerce ses missions sous le contrôle d'un comité interministériel de sûreté, créé par arrêté du premier ministre. »

A en croire son président, le Général de Brigade Aérienne (CR) AYEVA Essofa, l'objectif principal du CIS est d'aider et de soutenir l'ASAIGE dans l'exercice de sa mission avec tous les moyens nécessaires. C'est pour cette raison qu'il n'a de cesse d'interpeller et d'inviter ses collègues membres du comité à aider à identifier des solutions aux problèmes que cette structure rencontre et à rechercher les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. La réussite de la mission de l'ASAIGE sera une réussite collective car la sûreté est une affaire de tout le monde.

*Yatimpou DJATO*

## FORMATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA SÛRETÉ DES INSTALLATIONS AÉRONAUTIQUES AU TOGO



Le contexte actuel de l'aviation civile est caractérisé par le niveau sans cesse croissant de la menace. Cette menace se présente sous la forme des actes d'intervention illicite notamment des actes de sabotage, de détournement d'avion, d'attaque armée,... dirigés contre la sûreté des opérations aéroportuaires. Les exemples des récentes attaques contre les aéroports de Zaventem en Belgique et d'Atatürk en Turquie révèlent à suffisance la gravité de la situation. A ce sombre tableau s'ajoute la volatilité de la situation sécuritaire dans la sous-région ouest africaine.

Ces raisons sont une source de motivation pour les professionnels du secteur aéronautique togolais qui, dans un sursaut proactif, approfondissent davantage leurs réflexions sur les voies et moyens nécessaires pour protéger le

secteur contre les actes terroristes. L'une des solutions devant permettre d'assurer cette veille constante est la formation et le développement de la coopération avec les autres États et institutions spécialisés dans la sûreté de l'aviation civile.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2018, l'ASAIGE a assuré, comme cela est de coutume, la formation de son personnel tant administratif qu'opérationnel.

En effet, du 14 au 15 novembre 2018, une délégation togolaise a pris part à un atelier organisé conjointement par la conférence européenne d'aviation civile (CEAC) et la commission africaine d'aviation civile (CAFAC). Tenu dans les locaux de la Ghana Aviation Training Academy (GATA), ledit atelier a regroupé cinquante-

cinq (55) participants issus des différents pays du continent. Ceux-ci ont été outillés sur les techniques de détection des comportements de personnes susceptibles de commettre un acte illicite. Partant de l'hypothèse que tous les actes terroristes ainsi que les personnes qui les commettent présentent indubitablement les mêmes caractéristiques évaluables, il a été développé des méthodes qui permettent de déceler des comportements des personnes suspectes avant que ces dernières ne passent à l'acte. Le Togo a été représenté à cet atelier par des agents de l'ASAIGE et de l'ANAC.

Au cours de la même période, l'OACI, l'instance internationale en charge de l'aviation civile a organisé à son siège à Montréal, un symposium global sur les questions relatives à la sûreté. Ce





symposium, qui s'est tenu du 26 au 28 novembre et auquel a pris part le Coordonnateur de l'ASAIGE, a planché sur les futurs défis du monde de l'aviation civile ainsi que les moyens pour y faire face. Il a permis aux conférenciers présents de réfléchir aux technologies actuelles pour venir en support aux efforts humains et procéduraux dans cette lutte sans merci contre l'ennemi qu'est la menace terroriste. Les discussions et travaux ont amené les parties prenantes à présenter leurs dernières inventions technologiques en matière d'équipements ainsi que les nouvelles recommandations et autres modifications à apporter à la réglementation pour assoir une sûreté globale capable d'assurer un développement sûr et harmonieux de l'industrie.

La coopération internationale s'est illustrée, une fois encore, par une formation sur les MANPADS organisée conjointement par la direction générale de l'aviation

civile et la gendarmerie du transport aérien de la France. Déroulée en décembre 2018, cette formation a réuni tous les acteurs investis dans la sécurisation de l'espace aérien togolais contre les tirs de MANPADS. Une occasion pour les stagiaires de s'appliquer à l'identification des sites, potentielles cibles des tirs de ces engins qui peuvent aussi constituer une menace pour les vols d'aviation civile.

En outre, une équipe, conduite par le Coordonnateur de l'ASAIGE, s'est rendue à Windhoek (Namibie) en ce mois de mars pour assister à une présentation sur les équipements de sûreté, laquelle était assortie des opportunités de formations pour les techniciens de maintenance.

Sur le plan local, cette période a connu plusieurs vagues de formations de base en sûreté et en interprétation des images radioscopiques. Des recyclages et

sensibilisations ont été organisés pour renforcer les connaissances des agents quant aux nouvelles technologies et procédures en constante évolution sur l'aéroport de Lomé. Des sessions de certification ont été organisées par l'ANAC, l'autorité régaliennne en matière de supervision des activités aéronautiques au Togo, afin de s'assurer que les agents opérationnels en charge de la mise en œuvre des mesures de sûreté maintiennent leur niveau de compétence nécessaire à leur tâche.

Il faut rappeler que toutes ces formations sont de mise car elles répondent à l'exigence réglementaire d'autant plus qu'on ne peut être efficace que lorsque l'on est bien formé.

*Kpadé BAVI*

Audit TSA

## CE QUI FAIT LA FORCE DU SYSTÈME DE SÛRETÉ DE L'AÉROPORT DE LOMÉ



Une mission d'experts américains de la Transportation Security Administration (TSA) a effectué un audit de sûreté à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma, du 11 au 14 février 2019. Elle avait, bien entendu, pour but de vérifier l'efficacité de l'application des mesures de sûreté sur ledit aéroport et d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission effectuée en septembre 2018.

En effet, pendant ces quatre jours, les auditeurs ont porté un regard d'expert sur plusieurs aspects de la sûreté. Il s'est agi de procéder à des contrôles documentaires (programmes de sûreté, de forma-

tion et plans d'urgence...), de vérifier le contrôle d'accès des personnes et des véhicules, l'inspection-filtrage des passagers et de leurs bagages, la sûreté du fret et la sûreté des installations, etc. La sécurité des aéronefs, la sécurité au côté ville (les zones publiques) et les activités de contrôle qualité ont fait également l'objet d'un minutieux examen.

Lors de la cérémonie de clôture présidée par le Directeur Général de l'ANAC, marquant la fin de la mission, les experts américains ont présenté les résultats de leur démarche qui sont très satisfaisants. Ils ont exprimé à l'endroit des autorités aéroportuaires et de leurs

personnels leur grande satisfaction pour l'application de la sûreté, et surtout la réactivité du personnel à apporter sur-le-champ des corrections aux constatations mineures.

Ces résultats viennent confirmer ce que disait madame Erin Meads, la cheffe d'équipe des auditeurs à l'ouverture de l'audit : «Vous êtes la force de la sûreté !» C'est en ces termes qu'elle a salué la collaboration entre les différentes entités aéroportuaires impliquées dans la mise en œuvre des mesures de sûreté. Elle s'est également réjouie de la qualité de la coopération entre l'aéroport de Lomé et la TSA, en réponse au mot du Coordonnateur de l'ASAIGE,

le Lt-Col Langbatibe BOLIDJA. Celui-ci a saisi cette occasion pour remercier la TSA de toutes les attentions apportées à l'aéroport de Lomé pour garantir l'efficacité de la sûreté. Des efforts sont faits pour appliquer les exigences réglementaires et maintenir la sûreté à un niveau acceptable qui n'est certes pas parfait. C'est en cela que les recommandations aideront à mieux faire car «on ne peut pas danser et s'apprécier soi-même» a-t-il ajouté, tout en rassurant les auditeurs de la disponibilité de tous les services impli-

qués dans la mise en œuvre de la sûreté à leur accorder une oreille attentive. Ce sont justement à ces oreilles attentives, que les experts américains ont recommandé des «best practices» dans le but de parfaire le système de sûreté à l'AIGE. Comme par exemple, revoir la disposition des équipements, ce qui nécessiterait de déployer moins de personnel de sûreté.

C'était en présence des chefs services opérationnels de sûreté, des responsables des compagnies aériennes et

d'autres structures comme que la SALT, ST Handling, etc.

Rappelons que ces audits régulièrement organisés sont conduits dans le cadre de la surveillance continue des activités de sûreté des Etats et des compagnies aériennes qui effectuent des vols directs à destination des Etats-Unis.

*Yatimpou DJATO*



## Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme *Etablissement Inter-Etat*

**FOYER D'INTEGRATION // 43 ANS D'EXISTENCE // 14 PAYS MEMBRES (UEMOA et CEMAC)**

*ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE SUR CONCOURS ET LES AUTRES ANNÉES PAR ÉTUDES DE DOSSIERS*

OFFRES DE FORMATIONS	Formation Initiale	Recherche	Renforcement des capacités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Architecture</li> <li>- Urbanisme</li> <li>- Gestion Urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Master Recherche en Architecture et Développement Urbain</li> <li>- Formation Doctorale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Master Transport et Mobilité Durable</li> <li>- Transition Énergétique</li> <li>- Eco-quartier</li> <li>- Technique de construction en Briques de Terre Comprimées (BTC)</li> <li>- A la Carte (BTP)</li> </ul>



Adresse : 422 rue des Balises, Quartier Doumasséssé, BP: 2067 Lomé - TOGO // Tel: +228 22216253 // info.camau@camau.org // www.camau.org

Le Prix de l'Excellence

## DES AGENTS DE L'ASAIGE RECOMPENSES POUR LEUR PROFESSIONALISME

La sûreté, c'est-à-dire, l'ensemble des mesures, des ressources humaines et matérielles mises en œuvre pour protéger l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite, est l'un des domaines de l'aviation qui accorde une grande importance à l'homme. De ce fait, un regard particulier est porté sur les conditions de vie et de travail devant lui permettre de donner le meilleur de lui-même et de garantir l'efficacité de la tâche à laquelle il est affecté.

Ainsi, la sûreté exige que le personnel soit motivé pour être en accord avec ses objectifs. C'est fort de ce constat que les autorités de l'aéroport de Lomé ne ménagent aucun effort pour reconnaître et saluer, à leurs manières, les bonnes performances des personnels qui se distinguent par leur ardeur au travail et le respect strict des procédures.

C'est dans ce contexte que quatre (04) agents de l'aéroport dont trois de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSIGNBE Eyadéma (ASAIGE) ont reçu, à la fin de l'année 2018, un prix de l'excellence institué par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo pour saluer les efforts des personnels d'aéroport et les inciter à plus de travail bien fait. Ainsi, l'Adjudant KOINZI Bigliwè et le MDL-Chef OURO- SODJI Alassani de la gendarmerie, et l'officier de police adjoint ABALO Mèwéyem ont



vu leur dévouement au travail récompensé.

Ce prix décerné aux agents de l'ASAIGE témoigne de l'abnégation et du respect des procédures et principes de sûreté dont ils font quotidiennement preuve. Il traduit également la capacité d'encadrement et le management des responsables de l'ASAIGE, au premier rang desquels se trouve le Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA qui multiplie des efforts pour assurer les ressources nécessaires et les formations adéquates aux agents. A tous ceux-ci, un appel a été lancé à toujours mieux faire leur travail.

Félicitations aux lauréats et à tous ceux qui contribuent à la protection de l'aviation civile !

*Tellah Waké SINGO*

# A LA DECOUVERTE DES SERVICES OPERATIONNELS DE L'ASAIGE (Suite et fin)

**L'**Autorité de sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (ASAIGE) est chargée de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE). Ces mesures de sûreté qui sont un ensemble de contrôles et de vérifications effectués afin d'assurer la protection des personnes et des biens en vol et au sol revêtent, au-delà de leur aspect réglementaire, une importance particulière dans le contexte mondial de terrorisme ambiant. Ainsi, pour accomplir sa mission, l'ASAIGE dispose des personnels civils et militaires des services de gendarmerie, de police, d'immigration, de douanes et des artificiers mis à sa disposition et qui interviennent à l'aéroport.

D'une manière générale, il est admis que les mesures de sûreté s'appliquent au départ des aéroports. Les contrôles effectués à l'arrivée sont des contrôles de sécurité nationale et de déclarations douanières. Cet article vous propose d'aller à la découverte des services opérationnels qui relèvent de l'ASAIGE et qui assurent les vérifications et contrôles à l'entrée du territoire togolais. C'est dans cette optique qu'il vous a été présenté, précédemment au N°005, le service d'immigration, les douanes togolaises et les artificiers.

Dans le présent numéro, nous vous proposons de découvrir d'autres services opérationnels de l'ASAIGE. Il s'agit du commissariat spécial de police, de la compagnie autonome de l'aéroport de Lomé et du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie.

## – Le commissariat spécial de police (CSP)

Le commissariat spécial de police est chargé, entre autres, d'assurer les mesures de sûreté applicables dans toutes les zones intérieures des aéroports passagers, de contrôler la circulation des personnes à l'intérieur des aéroports.

A cet effet, il effectue l'inspection-filtrage des personnels, des passagers et de leurs bagages dans les zones règlementées à l'intérieur des aéroports passagers. Le CSP effectue également des patrouilles et toutes formes de contrôles jugés nécessaires au sein des aéroports passagers.

## – La compagnie autonome de l'aéroport de Lomé (CAAL)

Elle est une unité de gendarmerie principalement chargée d'assurer la mise en œuvre des mesures de sûreté dans les zones extérieures aux aéroports passagers et fret, y compris les zones publiques (parkings, clôtures d'enceinte etc.)

La CAAL effectue également le contrôle des



personnes et des véhicules qui stationnent le long du périmètre de l'aéroport et ceux ayant accès aux zones réglementées ou de sûreté extérieures aux aérogares. Elle assure la surveillance et la protection des aéronefs sur le parking avions, et la surveillance du domaine et des installations de l'aéroport.

– **Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG)**

Cette unité d'élite de la gendarmerie nationale détachée à l'ASIGE a pour mission principale, la surveillance générale et l'intervention sur l'aéroport.

En effet, le PSIG assure, sous la responsabilité du coordonnateur de l'ASIGE, la défense et la riposte en cas d'attaque armée aux aérogares et aux aéronefs.



*Tchontchonko NAPO-KOURA*

**Groupe YCIA-TIS**

1385, Bd. Notre Dame des Apôtres, Bè-Kpéhénou, IMMEUBLE PAULINA  
07 BP 12100 Lomé 07  
TEL : +228 22 20 68 23  
FAX : +228 22 20 23 80  
Email : info@groupeyciatis.com  
Site web : www.groupeyciatis.com  
www.facebook.com/groupeyciatisofficiel

1385, Bd. Notre Dame des Apôtres, Bè-Kpéhénou  
07 BP 12100 Lomé 07  
Tel. : +228 22 22 86 23 - Fax : +228 22 21 17 87  
Email : info@iribto.go.tg  
Site web : www.iribto.go.tg  
www.facebook.com/iribto.go.tg

Zone portuaire, Immeuble YCIA-PORT  
07 BP 12100 Lomé 07  
Tel. : +228 22 27 60 06 - Fax : +228 22 27 60 07  
Email : info@logistranstogo.com  
Site Web : www.logistranstogo.com  
www.facebook.com/logistransofficiel

1385, Bd. Notre Dame des Apôtres, Bè Kpéhénou  
07 B.P. 12100 Lomé 07  
Tel. : 22 20 23 27 - Fax : 22 22 30 46  
Email : info@creamtogo.com  
Site web : www.creamtogo.com  
www.facebook.com/cabinetcreamofficiel

Zone portuaire, Immeuble YCIA-PORT  
07 BP 12100 Lomé 07  
Tel. : +228 22 27 60 05 - Fax : +228 22 27 60 07  
Email : info@uniporttogo.com  
Site Web : www.uniporttogo.com  
www.facebook.com/uniporttogoofficiel



## L'ASAIGE S'ENGAGE POUR LA LUTTE CONTRE LES CANCERS DE SEIN ET DE L'UTÉRUS

**D**ans les pays développés tout comme dans les pays en voie de développement, le cancer du sein est le premier cancer chez la femme.

Au Togo, chaque année 3700 nouveaux cas sont enregistrés avec 2800 décès. Il constitue, avec le cancer du col de l'utérus, les premières causes de mortalité chez la femme. Selon les statistiques 2018 du laboratoire d'anatomie du CHU Sylvanus Olympio, le cancer du sein représente 27% et le cancer du col de l'utérus, 11% des cancers chez la femme.

Bien qu'il soit possible de réduire les risques par la prévention, celle-ci ne permet pas d'éliminer la majorité des cancers du sein qui apparaissent dans les pays en voie de développement où la maladie est diagnostiquée à des stades très avancées. Par conséquent, la sensibilisation et le dépistage précoce restent les principaux moyens de lutter contre ces deux cancers.

Ayant pris conscience de cette réalité et en prélude aux activités marquant la journée du 8 mars,

lors de la journée internationale des droits de la femme, l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE) a organisé, à l'attention de son personnel féminin et avec le concours de l'organisation non gouvernementale «les Zopitiaux et moi», une séance de sensibilisation sur ces deux types de cancers.

A cette séance, les présentations de l'équipe de médecins ont porté principalement sur les facteurs de risque de ces cancers et la nécessité du dépistage.

Concernant le cancer du sein, les facteurs de risque sont l'âge avancé, l'alcoolisme, le tabagisme, les antécédents familiaux, le surpoids, l'absence d'une activité physique régulière et les troubles hormonaux.

De la présentation du cancer du col de l'utérus, il ressort que la cause principale est une infection persistante d'un virus appelé papillomavirus humain ou HPV (Human PapillomaVirus). Ce virus se transmet par voie sexuelle.

Les facteurs de risque sont la sexualité précoce, les infections sexuellement transmissibles, le tabagisme, l'alcoolisme...

Il est conseillé aux femmes après 50 ans d'effectuer une mammographie tous les 3 ans. Aussi, est-il recommandé d'effectuer deux (02) frottis cervico-vaginaux rapprochés à partir de 25 ans, et s'ils sont négatifs, faire un examen tous les 3 ans.

A la fin de la présentation, les participantes ont appris à effectuer l'auto examen des seins, qui doit se faire dès l'apparition des premières règles chez la femme. Alliant la pratique aux explications théoriques, l'équipe de médecins a procédé à la prise des constantes des participantes avant de soumettre celles-ci à une palpation des seins par les sages-femmes et à l'autopalpation.

Très satisfaites, les participantes à cette séance ont promis non seulement de mettre en pratique ce qu'elles ont appris mais aussi de poursuivre la sensibilisation auprès de leurs consœurs.

*Kossiwa AVEKO*

## VOUS AVEZ PERDU OU OUBLIÉ UN OBJET À L'AÉROPORT DE LOMÉ ?

### VOICI COMMENT LE RETROUVER



**V**ous êtes un usager de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE) et lors de votre passage à l'aéroport, vous avez égaré ou oublié un objet, un article, un document officiel bref, quelque chose de très important que vous aimeriez bien récupérer. Sachez que pour votre entière satisfaction, une procédure a été définie pour une gestion efficace des objets trouvés sur l'aéroport. Il s'agit notamment des conditions de leur dépôt et de leur conservation jusqu'à leur restitution.

**Lorsque vous constatez que vous avez égaré un objet à l'aéroport**, ayez le réflexe, pendant que vous y êtes encore, de le **signaler immédiatement à la police ou à l'agent de sûreté le plus proche** qui pourra vous aider pour les formalités de déclaration de perte.

Si vous êtes déjà arrivé à destination, vous avez aussi la possibilité de le faire par un courrier électronique, en contactant l'aéroport.

Ainsi, quel que soit l'endroit où vous avez égaré votre objet : dans l'avion, dans un salon de l'aéroport, dans une zone publique ou dans la zone de sûreté à accès réglementé, vous adressez une réclamation soit à la compagnie aérienne, soit à l'aéroport

ou à l'autorité de sûreté pour rentrer en possession de votre objet dès lors qu'il aura été retrouvé.

Il faut préciser que tout objet retrouvé sur la plate-forme aéroportuaire, est déposé soit au commissariat spécial de police (CSP), soit à la brigade de gendarmerie de l'aéroport ou simplement remis à l'agent de sûreté dans tout poste de la police ou de la gendarmerie à l'aéroport. Et lorsque l'identité du propriétaire de l'objet trouvé est connue, la police ou la gendarmerie l'en avise dans les plus brefs délais.

#### Que faut-il faire ensuite ?

En tant que propriétaire d'un objet retrouvé, vous serez amené à vous présenter pour réclamer l'objet en dépôt et le récupérer. A cet effet, vous devez prouver votre identité et la propriété de votre objet. Si vous n'avez pas la possibilité de vous présenter personnellement au poste de police ou de gendarmerie, vous pourrez mandater une tierce personne pour le récupérer.

#### Le cas particulier des documents officiels

Les documents officiels (passeport, carte d'identité, permis de conduire, carte de séjour, etc.) sont conservés auprès du service immigration de

l'aéroport qui dépend de la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN). Ainsi, vous pouvez, à tout moment, adresser votre demande à ce service et obtenir restitution de votre document.

Par ailleurs, tous les objets trouvés non réclamés et non assujettis à un délai particulier ou à une procédure particulière, font l'objet d'un procès-verbal de remise aux services compétents de l'Etat.

De même, les colis ou les bagages retrouvés sur la plateforme, dans les zones de sûreté à accès réglementé ou dans les zones publiques, sont considérés comme des colis ou bagages suspects et soumis à une procédure d'urgence.

En effet, ces colis sont immédiatement enlevés et systématiquement détruits par les artificiers. D'où l'intérêt et l'importance pour les passagers de prêter une oreille attentive aux messages sonores diffusés en boucle dans l'aérogare, les invitant à ne jamais laisser leurs colis ou bagages sans surveillance.

*Kotolbéna TIFAYA*



Santé

# SANTÉ ET VOYAGES EN AVION



*Le trafic aérien s'est considérablement accru ces dernières années. Les vols de longue durée sont de plus en plus fréquents, tandis que les distances parcourues sans interruption, et donc les durées de vol, sont de plus en plus longues. La capacité des avions long-courriers augmente elle aussi, de sorte que les gens sont de plus en plus nombreux à voyager dans un même avion. « Les grands voyageurs », ceux qui prennent fréquemment l'avion, constituent aujourd'hui un pourcentage important de passagers.*

*Les voyages aériens, en particulier sur de longues distances, exposent les passagers à divers phénomènes qui peuvent nuire à leur santé et à leur bien-être. Les personnes qui ont déjà des problèmes de santé peuvent y être plus sensibles et doivent consulter leur médecin ou se rendre dans un centre de médecine des voyages. Ceux qui reçoivent des soins médicaux et qui ont l'intention de prendre l'avion sous peu doivent en parler à leur médecin. Les risques que comportent les voyages aériens pour la santé peuvent être minimisés si les gens se préparent bien et prennent des précautions simples avant, pendant et après le vol.*

*On trouvera ci-après une description des divers phénomènes qui peuvent nuire à la santé et au bien-être des personnes voyageant en avion.*

## Oxygène et hypoxie

L'air de la cabine contient suffisamment d'oxygène pour les passagers en bonne santé et l'équipage. Toutefois, parce que la pression atmosphérique est relativement faible, la quantité d'oxygène contenue dans le sang est moindre. Les passagers souffrant de certaines maladies, notamment de maladies cardio-vasculaires ou respiratoires ou de troubles sanguins comme l'anémie risquent de mal supporter la diminution du taux d'oxygène (hypoxie). Ces passagers peuvent généralement voyager en toute sécurité si des dispositions sont prises avec la compagnie aérienne pour assurer un apport supplémentaire d'oxygène au cours du vol.

## Expansion des gaz

A mesure que l'avion prend de l'altitude, les gaz se détendent du fait de la baisse de la pression

atmosphérique dans la cabine. De même, quand l'avion perd de l'altitude, ils se contractent du fait de la hausse de pression dans la cabine. Ces changements se produisent dans les cavités corporelles qui contiennent de l'air. Au cours de l'ascension, l'air s'échappe de l'oreille moyenne et des sinus, généralement sans causer de problème. Il semble parfois que les oreilles « se débouchent ». Lorsque l'avion descend, il faut que l'air puisse repasser dans l'oreille moyenne et les sinus pour compenser la différence de pression. Si ce n'est pas le cas, on a l'impression d'avoir les oreilles ou les sinus bloqués et si la pression n'est pas rétablie, cela peut même être douloureux. Le fait d'avaler, de mâcher ou de bâiller (« pour dégager les oreilles ») atténue généralement la gêne ressentie. Si le problème perdure, une expiration courte mais puissante, la bouche fermée et les narines pincées, permet généralement de le régler (manœuvre Valsava). Dans le cas d'un bébé,

on peut atténuer les symptômes en le nourrissant ou en lui donnant une tétine pour l'encourager à déglutir. Il est déconseillé aux personnes qui souffrent d'une infection de l'oreille, du nez ou des sinus de prendre l'avion parce que l'incapacité à compenser la différence de pression peut être douloureuse ou provoquer un traumatisme. Si le voyage ne peut ne pas être évité, la prise de gouttes nasales décongestionnantes juste avant le vol et à nouveau juste avant la descente peut soulager le malaise.

Lorsque l'avion prend de l'altitude, l'expansion des gaz abdominaux peut causer une certaine gêne, généralement légère. De l'air ou d'autres gaz peuvent s'introduire dans les cavités corporelles à la suite de certains types d'interventions chirurgicales, traitements médicaux ou tests diagnostiques, par exemple à la suite d'une intervention chirurgicale abdominale ou oculaire (détachement de la rétine). Les personnes qui ont récemment subi ce type d'interventions doivent demander à un spécialiste de la médecine des voyages ou à leur médecin traitant combien de temps ils doivent attendre avant de prendre l'avion.

## Humidité dans la cabine et déshydratation

L'humidité dans la cabine d'un avion est faible, généralement inférieure à 20% (l'humidité à la maison est normalement de plus de 30%). Cela peut dessécher la peau et entraîner une gêne au niveau des yeux, de la bouche et du nez mais ne présente aucun risque pour la santé. On peut atténuer cette gêne en s'enduisant d'une lotion hydratante, en utilisant une solution saline pour pulvérisation nasale afin d'humidifier les voies nasales et en portant des lunettes à la place des verres de contact. Le faible taux d'humidité n'entraîne pas de déshydratation et il n'y a nullement besoin de boire davantage.

## Mal des transports

Sauf en cas de fortes turbulences, les passagers d'un avion souffrent rarement du mal des transports. Les personnes plus sensibles à ce problème devraient demander un siège au milieu de la cabine

où les mouvements sont moins prononcés et avoir en tout temps à portée de main le sac en papier prévu à chaque siège en cas de nausée. Elles devraient également demander à leur médecin ou à un spécialiste de la médecine des voyages quels sont les médicaments à prendre avant le vol contre le mal des transports.

## Immobilité, problèmes circulatoires et thrombose veineuse profonde

La contraction des muscles est un facteur important qui aide le sang à circuler dans les veines, et notamment dans les jambes. L'immobilité prolongée, surtout en position assise, entraîne parfois une accumulation de sang dans les jambes, d'où gonflement, raideur et gêne.

Il est connu que l'immobilité est l'un des facteurs pouvant provoquer l'apparition d'un caillot sanguin dans une veine profonde, ce que l'on appelle « thrombose veineuse profonde ». La recherche a montré que la thrombose peut survenir à la suite d'une immobilité prolongée, par exemple pendant de longs voyages en automobile, en autobus, en train ou en avion.

L'OMS a lancé une grande étude pour découvrir si, par rapport aux diverses causes d'immobilité, il existe d'autres facteurs qui pourraient augmenter le risque de thrombose veineuse dans le cas des voyages en avion. Dans la plupart des cas de thrombose, les caillots sont petits et ne provoquent aucun symptôme. L'organisme dissout progressivement le caillot et il n'y a pas de conséquence à long terme. Les caillots plus importants peuvent engendrer des symptômes tels que le gonflement de la jambe, la sensibilité au toucher et une douleur plus ou moins forte. Il arrive qu'une partie du caillot se détache et vienne se loger dans les poumons. Cela s'appelle une embolie pulmonaire et provoque des douleurs thoraciques, une difficulté à respirer et, dans les cas graves, une mort soudaine, ce qui peut survenir des heures ou même des jours après la formation du caillot.

Le risque d'apparition d'une thrombose veineuse profonde est très faible à moins qu'il n'y ait un ou plusieurs autres facteurs de risque préexistants, notamment :

- antécédents de thrombose veineuse ou d'embolie pulmonaire
- antécédents de thrombose veineuse ou d'embolie pulmonaire chez un membre de la famille proche oestrogénothérapie (pilule contraceptive ou traitement de substitution hormonale), grossesse, intervention chirurgicale ou traumatisme récents, en particulier opération de l'abdomen, du bassin ou des jambes, cancer, certaines anomalies génétiques de la coagulation sanguine.

Il est conseillé aux personnes présentant un ou plusieurs de ces facteurs de consulter leur médecin ou de se rendre dans un centre de médecine des voyages longtemps avant d'entreprendre un voyage de 3 heures ou plus.

La thrombose veineuse profonde touche plus couramment les personnes âgées. Certains chercheurs estiment que le tabagisme, l'obésité et la présence de varices peuvent comporter un risque.

### Précautions à prendre

Le risque, pour les passagers qui n'ont aucun des facteurs de risque susmentionnés, de contracter une thrombose veineuse profonde à la suite d'un vol est minime ; quant aux avantages de la plupart des mesures de précaution, ils ne sont pas prouvés et certains pourraient même être néfastes. Ces passagers trouveront ci-après des conseils de bon sens.

Le fait de se déplacer dans la cabine durant les vols de longue durée contribue à réduire les périodes d'immobilité prolongée. Toutefois, cela n'est pas toujours possible et il faut comparer les avantages sanitaires potentiels et les risques des traumatismes qui s'en suivraient si l'avion rencontrait de fortes turbulences. On peut par contre se promener dans la cabine, par exemple se rendre aux toilettes, toutes les 2 ou 3 heures. De nombreuses compagnies aériennes donnent également des conseils utiles sur les exercices que l'on peut faire sans quitter sa place. On pense que le fait d'exercer les muscles du mollet stimule la circulation, réduit la gêne, la fatigue et la

raideur et également le risque de thrombose veineuse profonde. Il faut éviter de déposer les bagages à main là où ils risquent de gêner les mouvements des jambes et des pieds et porter des vêtements amples et confortables.

Il peut s'avérer utile de porter des bas de contention gradués bien ajustés. Ces bas compriment les muscles du mollet et améliorent la circulation sanguine dans les veines profondes. Ils peuvent également prévenir le gonflement des chevilles qui est très courant sur les vols de longue durée. Toutefois, il faut qu'ils soient de la bonne taille pour être efficaces et les passagers doivent par conséquent demander à leur médecin ou à un centre de médecine des voyages quel type leur convient le mieux.

Compte tenu du risque évident d'effets secondaires importants et de l'absence de preuves au niveau des avantages, il est conseillé aux passagers de ne pas prendre d'aspirine simplement pour prévenir la thrombose veineuse. Il est possible de prescrire des traitements spécifiques, comme des injections d'héparine, aux voyageurs qui sont les plus exposés au risque de thrombose. L'équipage n'est pas formé à la pratique des injections et les voyageurs à qui on a prescrit ce traitement doivent soit apprendre à effectuer eux-mêmes l'injection soit à prendre les dispositions voulues pour qu'elle soit pratiquée par une personne qualifiée.

Source : [www.astrium.com](http://www.astrium.com)

Pour des informations plus détaillées, consulter le site web de l'Association de médecine aéronautique et spatiale ([www.asma.org](http://www.asma.org))

Tykira BOKOSSA

## FAITS DIVERS

### **Bangladesh : un pirate de l'air abattu**

*Un passager de la compagnie aérienne Biman Bangladesh Airlines a été abattu par les forces de sécurité après avoir tenté de détourner l'avion. Il est mort de ses blessures, aucun autre blessé n'étant à déplorer.*

Le Boeing 737-800 assurant le vol BG147 de la compagnie nationale du Bangladesh entre sa base à Dhaka-Shahjalal et l'aéroport de Dubaï via Chittagong-Shah Amanat avait décollé le 24 février 2019 avec 143 passagers et 7 membres d'équipage.

Durant le vol, l'homme âgé d'environ 25 ans se serait levé et aurait annoncé à un Personnel Navigant Commercial qu'il disposait d'une arme à feu et d'une bombe, et voulait accéder au cockpit selon des témoignages de passagers. Les pilotes se sont posés en urgence à Chittagong, les passagers étant évacués par les toboggans tandis que l'équipage et le passager restaient à bord.

Selon les autorités, le présumé pirate de l'air aurait demandé à parler au Premier ministre bangladaise Sheikh Hasina Wazed, et refusé de se rendre. Selon certaines sources, une détonation à bord de l'avion a déclenché l'assaut des forces de sécurité, l'homme étant touché à plusieurs reprises ; il est décédé sur le chemin de l'hôpital. Un porte-parole de l'armée a déclaré qu'un pistolet « et rien d'autre » avait été retrouvé, sans savoir s'il s'agissait d'une arme factice, tandis que d'autres évoquent une ceinture d'explosifs. Le directeur de l'aviation civile Naim Hassan a expliqué à la presse locale que « d'après les conversations que nous avons eues avec lui, l'homme semblait psychologiquement dérangé ». Un pilote aurait ajouté qu'il avait des problèmes avec sa femme. Aucun passager ou membre d'équipage n'a été blessé.

*Source : [www.air-journal.fr](http://www.air-journal.fr)*

### **Togo : Le Prix BOAD du Meilleur Projet Innovant, 30 millions de FCFA pour un jeune entrepreneur togolais**

Le Togolais Yao Azoumah est le grand gagnant du Prix BOAD du Meilleur Projet Innovant dans

le domaine des énergies renouvelables. Le jeune lauréat a été récompensé lors des festivités marquant la célébration des 45 ans de l'institution bancaire.

Le concours, lancé dans le cadre du 45<sup>ème</sup> anniversaire de la BOAD visait à susciter au niveau de jeunes Africains des projets créateurs d'emplois verts et qui répondent aux besoins sociaux de base et améliorant la compétitivité et la résilience environnementale.

Le projet « Groupes électro solaires KYA-Energy Group » a visiblement épousé cette dynamique.

Initié par Yao Azoumah, professeur en énergies renouvelables, le projet porté par la société KYA-Energy Group (créé en 2015) propose un système décentralisé de fourniture d'électricité, à l'aide de mini groupes autonomes.

« Sa conception est inspirée de la téléphonie mobile qui au départ était aussi des systèmes centralisés, resautés pour donner de la téléphonie fixe aux gens puis après on a fait un saut technologique pour avoir aujourd'hui de la téléphonie mobile afin de désenclaver toutes les régions du monde. Nous nous sommes inspirés de ce modèle pour concevoir un système que nous appelons des groupes électro solaires autonomes, mobiles qui sont à mi-chemin des kits solaires classiques et des mini centrales qui sont onéreuses pour les bénéficiaires finaux », a-t-il expliqué aux confrères du site « Agridigitale.net ».

Une ingénieuse idée qui a été gratifiée de la coquette somme de 30 millions de FCFA. Outre, cette enveloppe, le lauréat bénéficie d'un réseautage auprès des partenaires techniques et financiers, en plus du Prix Byteblocs International pour l'innovation et l'entrepreneuriat 2018. Ce prix consiste en un accompagnement individualisé de 06 mois et un cursus d'une semaine au centre de l'entrepreneuriat de l'université technique du Danemark, une institution qui accompagne les start-up jusqu'à maturation de leurs projets.

*Source : [www.togotopinfos.com](http://www.togotopinfos.com)*

*Textes rassemblés par Dzigbode Kossiwa AVEKO*

# SOLUTIONS DES JEUX N°006

## Enigme

Le code secret est 6 3 1 3

## Jeu des 7 erreurs



### Erratum:

Une erreur s'est glissée dans les «jeu des 7 erreurs» du n°006. Les deux images présentées étaient plutôt similaires. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.

## Sudoku

6	7	4	8	5	2	9	1	3
3	5	8	7	9	1	2	4	6
9	1	2	6	3	4	8	5	7
4	2	6	3	1	7	5	9	8
7	3	9	2	8	5	1	6	4
5	8	1	4	6	9	3	7	2
8	9	7	1	4	3	6	2	5
1	4	3	5	2	6	7	8	9
2	6	5	9	7	8	4	3	1

ETAGE, SOUS, CELA, PARAITRE, TRAVERSER, APPARAITRE, DONC, PAYS, PAYSAN, APPRENDRE, SON, SECOUSSE, ETC, DANSER, RENCONTRE

## Mots croisés

E	A	Q	T	C	S	E	W	G
R	E	N	C	O	N	T	R	E
T	E	Z	U	N	S	S	T	O
Î	E	S	S	U	O	C	E	S
A	P	P	R	E	N	D	R	E
R	R	A	Z	E	A	E	C	R
A	L	E	C	N	V	G	L	X
P	A	Y	S	A	N	A	V	N
P	U	E	M	E	Q	T	R	J
A	R	O	L	E	P	É	T	T



## JEUX N°007

### Enigme

Le boulanger doit faire cuire trois galettes mais il ne peut en placer que deux à la fois dans son fournil.  
Sachant qu'il faut 3 minutes de cuisson par côté, quel est le temps minimum pour faire cuire les trois galettes ?

### Jeu des 7 erreurs

Retrouvez les 7 différences sur les 2 images ci-dessous



### Sudoku

#### Comment jouer ?

La seule règle qu'il convient de garder toujours à l'esprit est la suivante : toutes les cases doivent être remplies par un chiffre de 1 à 9 ; les neuf cases de chacune des 9 lignes doivent contenir, dans un ordre quelconque, chacun des chiffres de 1 à 9 et il en est de même pour les 9 colonnes, ainsi que pour les 9 pavés.

		9	5	3		6		
		3						
5				9	1		2	8
		5	8		3			9
3		6				8		4
9			1		4	2		
7	9		4	2				3
						4		
		2		1	7	9		

### Mots croisés

Retrouvez les noms ou les mots en reliant les lettres

Z	E	R	E	T	O	R	E	M	U	N
D	R	A	N	G	O	R	G	R	A	O
R	E	G	A	R	Y	L	O	V	E	R
A	E	N	I	L	A	N	C	P	H	E
M	I	T	N	O	G	K	J	E	L	S
A	N	U	E	E	S	N	V	L	I	I
T	E	L	A	V	R	E	I	C	A	L
I	K	I	D	N	A	P	P	E	E	S
S	R	V	R	H	R	L	E	C	S	E
E	J	A	E	A	B	F	C	R	L	L
R	E	S	P	I	O	N	U	I	R	E
A	O	E	A	E	R	A	T	I	O	N

Jeux proposés par Yatimpou DJATO



DUTY FREE AEROPORT

# Sûreté info



AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYAD

## C'est votre visibilité garantie!

**1 seule souscription =**

**1 insertion pub dans la revue**

**+**

**1 insertion pub dans l'agenda annuel**

**+**

**1 publication permanente sur le site web de l'ASAIGE, [www.asaige.tg](http://www.asaige.tg)**

**+**

**Des facilités de paiement.**

Nous font confiance

